

Compte rendu du COPIL #4 - 12 février 21

PROJET DE JARDINS DE BABYLONE - RUE DE THANN – BUDGET PARTICIPATIF SAISON #1

Date : Vendredi 12 février 2021

Horaires : de 18h à 19h45

Lieu : Salle des Commission A et visioconférence via ZOOM

Participants-es :

Fredj Cohen, artiste atelier du Cherche Soleil – 2 rue de Thann
Claire Guerry, artiste atelier du Cherche Soleil – 2 rue de Thann
Astrid Jessel, habitante de la rue de Thann
Josiane et Pierre Meyer, habitants de la rue de Thann
Frédéric Second, habitant de la rue de Thann
Audrey RIEHL, commerçante – Sagone
Céline Taesh, habitante rue de Thann
Valentin Chartier, habitant de la rue de Thann
Carole Zielinski, Adjointe au Maire en charge de la participation citoyenne
Pierre Ozenne, Adjoint en charge des Espaces publics partagés, foire et marchés, voiries
Antoine Dubois, conseiller municipal - élu référent Neudorf – Musau
Quentin Schneider, Adjoint au chef de service Aménagement Espace Public
Lorraine Motte, Responsable d'opérations Budget participatif, Aménagement Espace Public
Francis Schutz, Chargé d'affaires Maîtrise d'œuvre, Ingénierie et Conception Espaces Publics
Céline Louzé, Chargée de mission direction de Territoire Neudorf – Deux Rives
Lucile Colin, Cheffe de projet Budget Participatif

Objectifs de la réunion :

Ce Copil avait pour objectif de valider définitivement les aménagements de la rue, de réaffirmer la place du comité de pilotage comme lieu unique de gouvernance du projet et d'aborder rapidement la mise en œuvre du projet artistique.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Validation CR – COPIL du 14 octobre 2020
2. Présentation et positionnements des élus-es
3. Présentation des nouveaux éléments techniques, discussions et validation définitive des aménagements
4. Échanges autour du volet artistique

1. Validation du CR du COPIL du 14 octobre 2020

Les points principaux et décisions ont été rappelés et validés collectivement
Le CR avait été transmis et figurait dans la présentation powerpoint

2. Présentation et positionnements des élus-es

Carole Zielinski a présenté les décisions qui ont été discutées et arbitrées lors d'un pôle de coordination.

- Avis favorable pour une pompe à bras raccordée (choix de la forme et réalisation en accord avec le projet artistique)
- Plantations de 3 arbres sur le budget du BP et de 3 autres arbres sur le budget de la collectivité (plan canopée)
- Réaffirmation du COPIL comme lieu unique de décisions

Pole de coordination : espace de présentation de discussions et d'arbitrages autour de projets transversaux et /ou complexes regroupant les élus thématiques et de quartier, les agents concernés et la direction générale. (Vision transversale sur les politiques municipales engagées)

3. Présentation des nouveaux éléments techniques, discussions et validation définitive des aménagements

La prise en compte des éléments soumis par mail par les membres du Copil a été présentée et détaillée comme suit :

- La demande de mettre des charmilles à la place des arbres ou de planter une mini forêt n'a pas pu être retenue au regard de la typologie de la rue qui ne le permet malheureusement pas. Concernant les charmilles plus spécifiquement, le principe de plantation d'arbres a été validé au copil de mars 2020.
- Place de stationnement : à la suite d'un échange avec les commerçants (restaurateurs), ceux-ci ne souhaitent pas de déplacement de la place de stationnement, son positionnement convient parfaitement à leurs besoins. Elle pourrait par contre être agrandie.
- Souhait d'ajouter des arceaux à vélos proche d'Optique 2000 : pris en compte dans le chiffrage et le plan définitif.
- Élargissement du trottoir (au n°6 et 7 de la rue) pour y dessiner des jeux d'enfants du type marelle : pas favorable par les époux Meyer, trop dangereux et pas sécurisé selon la collectivité car c'est une sortie de véhicules : pas de modification de la largeur du trottoir dans le projet définitif.
- Position de la pompe à bras : elle devra être implantée du côté pair de la rue (conduit d'eau potable) et budgétée et réalisée dans le cadre du volet artistique. Le branchement sera intégré dans le volet voirie et la fourniture ainsi que la mise en place de la pompe à bras dans le volet artistique. Le modèle de pompe à bras retenu devra faire l'objet d'une validation par les services techniques et devra respecter l'ensemble des règles de sécurité de la collectivité.
- Éclairage : pas de rénovation de l'éclairage public mais possibilité d'intégrer au volet artistique des Gobos (éclairages avec des filtres de couleur).
- Demande de rénovation de la conduite d'eau potable : surcoûts annexes importants que le budget du BP ne peut absorber. La réfection de la conduite d'eau potable est écartée du projet du budget participatif.

Plan d'aménagement :

Un nouveau scénario d'aménagement a été proposé en se basant sur l'esquisse D plébiscitée lors du Copil du 14 octobre.

Ont été validés les éléments suivants :

- Implantation de 6 arbres dont 5 dans la partie la plus ensoleillée, côté impair (3 sur enveloppe BP et 3 sur les crédits du plan canopée) en respectant un rythme paysagé homogène sur une logique d'alignement majoritairement comme le demandait l'ABF
- Traitement de la rue par chicane légère (au niveau de la place de livraison) avec décalage du stationnement côté pair
- Réalisation de deux espaces de plantations (à côté de la place de livraison pour des plantations basses et au bout de la rue au niveau du carrefour Malnestein) avec la possibilité de faire du Strasbourg ça pousse. Réalisation par les services des fosses de plantations dans le cadre du projet BP. Il faudra qu'un riverain engage et porte une demande Strasbourg ça pousse.
- Stationnement à cheval chaussée / trottoir
- 35 places projetées de stationnement + 1 place de livraison

L'ABF a validé ces différents éléments.

- 86 000 euros TTC soit environ 10 % : Frais annexes (études de sols, investigation réseaux existants, contrôleurs sécurité santé, technique...). *Si l'enveloppe budgétaire « frais annexes » n'est pas entièrement écoulee le reste du budget sera reversé au volet artistique.*
- 17 100 euros TTC : enveloppe crédit « plan canopée » pour les 3 fosses d'arbres prévues hors BP
- 36 700 euros TTC : estimation budgétaire pour le volet aménagement qui comprend les aménagements paysagers, l'alignement des arbres et quelques frais annexes (signalétique, arceaux vélos...)
- 49300 euros TTC : enveloppe dédiée au volet artistique

Les montants exposés sont prévisionnels, ce sont des estimations qui s'appuient sur les devis des entreprises partenaires. Un appel d'offre va être lancé, les prix seront susceptibles de légèrement évoluer à la hausse ou à la baisse.

Échanges, questionnements concernant cette proposition d'aménagement :

- Choix des essences des arbres ?

Il sera possible de choisir les types d'arbres au regard des préconisations et propositions des Espaces verts.

Proposition de faire une réunion avec le service gestionnaire des espaces verts, les maitres d'œuvres et les membres du Copil pour choisir ensemble le type de plantations.

- Possibilité d'intervenir sur la structure en bois aux pieds des arbres ?

Les propositions artistiques pourront être étudiées collectivement mais il est important de ne pas démultiplier les modèles de mobiliers urbains afin de ne pas complexifier l'usage de la rue (il faut garder une harmonie pour faciliter le remplacement, l'entretien et donc réduire les couts de la collectivité). Il faut donc garder une certaine cohérence et une facilité d'entretien pour les aménagements standards de la rue et développer, via le volet artistique, des œuvres ou du mobilier singulier original.

- Implantation de bancs dans le cadre du projet artistique ?

Cette proposition sera à discuter lors du prochain Copil dédié à la définition du projet artistique. Là encore, il sera important de ne pas démultiplier les modèles de mobiliers urbains.

- Longueur des bacs de plantation des arbres (environ 3/4m en longueur) ?

L'emprise de la couronne doit être environ équivalente au réseau racinaire pour permettre à l'arbre de croître dans de bonnes conditions.

Les préconisations actuelles sont de 12m² par arbres à respecter. La proposition respecte donc les dimensions usuelles.

Sur le plan proposé une fosse est plus grande que les autres pour permettre d'initier un projet Strasbourg ça pousse comme cela avait été demandé.

Proposition de planning pour la mise en œuvre du projet aménagement :

- Février : validation du plan par le Copil
- Mars - juin : Poursuite des études techniques sur la base du projet validé (incluant des échanges concernant les interfaces avec le volet artistique si des fondations sont à prévoir)
- Été : dépôt du permis d'aménager à la police du bâtiment (3 à 4 mois d'instruction –zone ABF)
- Septembre/mars : travaux voirie et plantations entre mi-novembre et début mars. (Période large suivant coordination avec le volet artistique)

VALIDATION COLLECTIVE ET A L'UNANIMITE DU PLAN D'AMENAGEMENT PROPOSE

4. Échanges autour du volet artistique

Rappel du projet initial concernant l'aspect artistique du projet :

- « Créer des espaces de convivialité, accueillants et agréables » ;
- « Amener la présence d'œuvres réalisées de façon participative » ;
- « Proposer des sculptures et mobilier urbain réalisés de manière participative, en bois, métal, céramique, pavés... sur les trottoirs, les murs, »

Annonce et positionnement des élus

Au sein du pôle de coordination la question des œuvres d'art a été débattue et la municipalité a décidé, pour ce projet uniquement, de ne pas passer par un appel d'offre habituel afin de répondre et de valoriser le travail des artistes et du collectif des porteurs du projet.

Théoriquement, sur le domaine public, la réalisation de prestations artistiques, fait l'objet de jury ou d'appel à projets etc.

La décisions prise par la municipalité vient en entorse à cette règle, ce n'est pas anodin et c'est important de le souligner.

Enfin il en va de la responsabilité de la collectivité de s'assurer de la sécurité des œuvres d'art sur l'espace public c'est pourquoi toute œuvre dégradée ou potentiellement dangereuse sera enlevée par la collectivité.

Le Copil discutera et décidera des œuvres à réaliser dans le cadre de ce projet.

L'ensemble des dépenses concernant le volet artistique devra est justifié et transparent.

Interventions et questionnements concernant le volet artistique.

- Ce n'est pas une décision anodine de ne pas passer par un appel à projet artistique. Cela voudrait dire que ce sont les artistes de l'Atelier du Cherche soleil qui vont avoir le monopole des œuvres d'art de la rue de Thann ?

Dans le cadre du projet participatif on doit intégrer la question partenariale et parfois faire évoluer les règles qui prévalent dans l'administration. Dans le cadre de ce projet participatif et artistique il est important de permettre aux porteurs initiaux de mener le projet tel qu'il a été proposé.

- Il est important de définir qui sont les porteurs, le collectif, les artistes, les habitants de la rue de Thann et quelle est la place de chacun dans le processus artistique.

Ce sera tout l'enjeu des prochaines rencontres que d'impliquer un maximum d'habitants dans la réflexion et la réalisation des œuvres et mobiliers artistiques.

C'est bien l'ensemble du collectif qui doit cheminer pour aboutir à des propositions artistiques partagées avec les riverains.

Les artistes se proposent d'être des « phares » pour éclairer et alimenter le projet artistique participatif.

Proposition de calendrier de mise en œuvre du volet artistique :

- Étape 1 : La collectivité rédige et transmet des préconisations et points de vigilance au COPIL

- Étape 2 : Le collectif détaille et peaufine son projet en lien avec les riverains de la rue et au regard des préconisations transmises : (*implantations précises, dimensionnement, types de matériaux, choix des mobiliers urbains, œuvres d'art, devis détaillés...*)
- Étape 3 : Le collectif présente son projet artistique au COPIL. Les services compétents (services culturels et de prévention sécurité) seront également présents pour une validation collective du projet
- Étape 4 : Rédaction d'un document partagé (charte ou convention) - Réalisation participative du projet artistique

Points de vigilance :

- Il sera très important de détailler les dépenses via des devis précis
- Il faudra également préciser clairement la méthodologie d'association des habitants
- Il faudra rapidement communiquer auprès des riverains de la rue (type flyer à distribuer dans les boîtes aux lettres) pour présenter le projet d'aménagement retenu et les inviter à collaborer au volet artistique.

Ces discussions seront approfondies lors du prochain Copil dédié à la mise en œuvre du volet artistique du projet.

Claire Guerry a fait part de son arrêt de statut d'artiste auteure, a conscience que cette décision impacte le projet et s'interroge sur sa place au sein du projet. Elle accepte de continuer à être associée au Copil pour le moment.

La mission de Lorraine Motte sur ce projet s'arrête à la suite de ce Copil et une nouvelle chargée de mission prendra le relais très prochainement.